

Compte-rendu du Conseil des Enseignements du 9 septembre 2025

Membres votants présents : Atef Asnacios, Mathilde Badoual, Christophe Barrière, Tristan Baumberger, Yvonne Becherini, Renaud Belmont, Noé Blanchard, Adrien Borne, Matteo Cacciari (jusqu'à 17h30), Floriane Cangemi, Yves Chanteux, Alexis Coleiro, Christophe Coste, Nicolas Décamp, Cécile de Hosson, Caroline Derec, Nicolas Desprat, Marc Durand, Hubert Halloin, Sylvie Hénon, Quentin Mouchard, Irena Nikolic (jusqu'à 17h05), Laurent Ménard, Francesco Nitti, Charlotte Py, Eliott Rambeau et Marc Antoine Verdier

Membres votants représentés : Darine Abi Haidar (par Mathilde Baodual), Anne Anthore (par Nicolas Décamp) et Sébastien Rodriguez (par Alexis Coleiro)

Membres votants excusés : Christophe Voisin

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Olivier Cardoso, Sarah Houver (jusqu'à 17h) et Souad Namane

Membres invités permanents sans droit de vote excusés : Raphaël Galicher et Nicolas Loisel

Laurent Ménard est président de séance.

Christophe Barrière est secrétaire de séance.

Les documents de référence de la séance sont consultables sur le lien :

<https://cloud.u-paris.fr/s/N2w2qSHXg8T6Wxx?path=%2F2025-09-09>

Ordre du jour :

1. Présentation du conseil (tour de table)
2. Rôle, missions et fonctionnement du CENS
3. Vision générale des enjeux à court et moyen termes
4. Modifications MCCCs Licence et Master (épreuve de substitution et nouvelles règles de progression dans le cursus-AJAC) - vote
5. Renouvellement conventions Masters internationaux - point d'information
6. Conventions de partenariat Masters et Licences avec SU et PSL - vote (ICFP/PSL) et point d'information
7. Premiers retours sur la rentrée universitaire en licence et en master (effectifs, profils des étudiants)
- 7.1 Ajustements suite à la suspension du parcours OUI SI et à l'augmentation des effectifs en L3 Pro ANAMAT – point d'information
8. Points divers

La séance débute à 15h30.

Laurent Ménard (président du CENS) présente l'ordre du jour de ce premier conseil.

Sa présentation est jointe en annexe à ce compte-rendu.

Christophe Barrière est nommé secrétaire de séance. Vincent Repain mentionne le recours possible aux outils utilisant l'IA pour rédiger les comptes-rendus de séances à partir d'enregistrements audio.

2. Rôle, missions et fonctionnement du CENS

2.1. Composition du CENS

Laurent Ménard présente la composition du CENS.

Le conseil comporte :

- 16 membres nommés, soit : 11 enseignants-chercheurs, 1 représentant des BIATSS, 3 représentants des étudiants, et 1 représentant des doctorants avec mission d'enseignement ;
- 16 membres ès-fonction : le président du CENS, le directeur de l'UFR, 2 enseignants-chercheurs membres du CUFR, et 12 responsables de mention, de filière ou correspondants de formations ;
- Des membres invités permanents, ne disposant pas du droit de vote.

Par rapport à la précédente mandature, le nombre de membres du conseil a été modifié en conformité avec les changements de statuts de l'UFR, voulus par l'université. La liste détaillée des membres du CENS est consultable dans la présentation de Laurent Ménard.

2.2 Rôle et missions du CENS

Conseil consultatif, le CENS a pour mission d'émettre des avis et des propositions sur la politique d'enseignement de l'UFR.

Être une force de propositions quant aux évolutions de l'offre de formation et aux missions d'enseignement nécessite de l'anticipation. Il s'agit aussi d'instaurer des pratiques collaboratives visant à améliorer notre travail, tout en stimulant l'engagement collectif, qui a beaucoup décliné à l'UFR au cours des dernières décennies.

2.3. Organisation et fonctionnement du CENS

Laurent Ménard insiste sur l'importance de prendre du temps pour travailler sur des sujets de fond. Néanmoins, stimuler la réflexion sur la politique d'enseignement et la pédagogie nécessite d'abord de réduire la charge chronophage associée à la gestion des affaires « courantes » (recours possible à des votes électroniques). Et cela requiert aussi la planification régulière de séances dédiées aux réflexions de fonds, notamment via la constitution de groupes de travail pouvant faire appel à des compétences externes au CENS.

Le conseil sera réuni en présentiel environ une fois par mois. Il sera convoqué par voie électronique, au moins sept jours avant la date de réunion. Le quorum requiert la présence ou la représentation par procuration d'au moins la moitié des membres, chaque membre présent pouvant porter au plus deux procurations. Les votes sont acquis à la majorité simple des suffrages exprimés, en comptabilisant les abstentions. Un secrétaire de séance est chargé de rédiger un compte-rendu dans un délai n'excédant pas une semaine, hors vacances scolaires. Le compte-rendu est transmis aux membres du conseil par le président, dans un délai de deux semaines suivant sa réunion.

=====

3. Vision générale des enjeux à court et moyen termes

Le conseil doit s'efforcer de maintenir et de renforcer une offre de formation exigeante, s'adressant à tous les étudiants. Il s'agit en particulier de renforcer : l'attractivité de nos formations, les liens entre la licence et le master, comme ceux avec nos partenaires (autres universités, IUT), et notre implication dans les formations cohabilitées avec d'autres universités.

Les enjeux sociétaux, notamment sociaux-écologiques ou relatifs à l'IA, doivent aussi être intégrés dans nos formations. Et la vie à l'UFR peut également être améliorée en stimulant l'engagement collectif, notamment grâce à des recrutements plus axés sur l'investissement pédagogique, et une meilleure reconnaissance de l'engagement en enseignement.

=====

4. Modification des MCCC de Licence et de Master

4.1. Épreuve de substitution

Les textes de cadrage des dernières MCCCs seront votés à la Commission Formation (CFO) de la faculté le 19 septembre 2025. Ils mentionnent l'obligation d'organiser une épreuve de substitution pour les étudiants absents en première ou en deuxième session d'examen, sous certaines conditions d'absence (urgence hospitalière, convocation administrative ou judiciaire, ou décès d'un proche). Après l'épreuve à laquelle il n'a pas pu participer, un étudiant dispose d'un maximum de 48 heures ouvrées pour se manifester. Et il doit fournir les pièces justifiant son absence dans les 8 jours ouvrés suivant l'épreuve. La forme de l'épreuve de substitution peut être différente de celle de l'épreuve substituée. Enfin, les dates et heures de convocation à l'épreuve de substitution doivent a priori être mentionnées sur les convocations aux épreuves qu'elles substituent. En conséquence, une épreuve de substitution ne peut théoriquement pas être programmée à moins de 8 jours de l'épreuve principale, ce qui pose des problèmes d'organisation.

Le texte concernant les MCCCs des Masters est ambiguë, car deux articles relatifs aux épreuves de substitution se contredisent. Dans un des deux articles, la présence d'une seconde session rend caduque l'organisation d'une épreuve de substitution. La problématique des master co-habilités n'est également pas abordée.

Discussions

Laurent Ménard précise que l'épreuve de substitution a probablement été mise en place initialement pour les étudiants LAS, qui doivent valider leurs UE en première session. Il propose d'en faire une publicité réduite auprès des étudiants physiciens de l'UFR afin d'éviter un dévoiement possible et la lourdeur associée à son organisation. Cette modalité de contrôle pourrait ainsi n'être mentionnée que dans les brochures décrivant les mentions de licence ou de master. Et les épreuves de substitution pourraient être organisées sous forme d'oral.

Nicolas Desprat pointe l'augmentation de la charge de travail relative aux examens, induite par ces épreuves de substitution. L'UFR n'ayant pas été consultée pour l'élaboration de cette directive, il propose que le conseil fasse part de son mécontentement au CFO.

Cécile de Hosson demande comment cette disposition a été reçue dans les autres UFR : leur réaction n'est pas connue à ce jour.

Vincent Repain appuie la proposition de Laurent Ménard, assurant que les brochures de mention sont très peu consultées par les étudiants.

Décisions à l'unanimité :

1/ En master, les épreuves de substitutions ne seront pas organisées, en raison des contradictions du texte les cadrant.

2/ En licence, l'existence de ces épreuves ne sera mentionnée que sur la brochure décrivant la mention, où sont décrites les MCCCs. Les dates des potentielles épreuves de substitution ne seront pas annoncées lors de la convocation aux épreuves initiales.

5.2 Nouvelles règles pour les AJAC

Le conseil doit se prononcer sur une évolution des règles concernant les étudiants dits « AJAC » (AJourné et Autorisé à Continuer). Il s'agit de savoir sous quelle condition un étudiant ajourné à une année N est autorisé à s'inscrire à l'année N+1 : requiert-on la validation d'au moins 48 ECTS sur 60, ou la validation des blocs fondamentaux de l'année N ?

Discussions

Les responsables de parcours sont favorables à la « validation des blocs fondamentaux de l'année N » pour s'assurer que l'étudiant ait validé les UE importantes de l'année N avant de passer à l'année N+1. Par le jeu des ECTS, l'autre option permettrait par exemple à un étudiant n'ayant pas validé une UE en S4 à tout de même passer en L3. En pratique, le statut d'AJAC ne concerne que les parcours Physique et EPC sur les 3 années de la licence. Il restera toujours possible d'autoriser un étudiant ayant validé un semestre entier à suivre par anticipation des UES de l'année supérieure (nouveau statut d'Ajourné et autorisé à suivre des enseignements dans l'année supérieure qui correspond à l'ancien statut d'AJAC).

- Vote : La validation des blocs fondamentaux est choisie à l'unanimité.

5. Modification des MCCCs de Licence et de Master

Les conventions des Masters internationaux PCS (Physics of Complex Systems) et NPAC (Noyaux Particules Astro-particules et Cosmologie) sont valables jusqu'en 2027-28. Quelques changements de maquettes font l'objet d'un avenant en cours de rédaction par le BRI.

6. Conventions de partenariat Masters et Licences avec SU et PSL

L'université Paris Cité a fait le choix de signer une convention avec chacun des établissements dont elle est partenaire. Chaque convention concerne tous les parcours cohabilités par les deux établissements. Si un parcours est cohabilité par plus de deux établissements, plusieurs convention bipartites sont signées.

Une convention de partenariat, concernant tous les parcours de M2 de l'UFR mutualisés avec Sorbonne Université, est en cours de finalisation. La plupart de ces parcours font l'objet d'un partenariat entre les UFR de physique des deux universités, sauf le M2 Acoustique Physique, qui est porté à Sorbonne Université par son UFR d'ingénierie.

A noter : le M2 IPE (Ingénierie Physique des Energies) et le M1 PPM (Paris Physics Master) font l'objet de conventions séparées.

La convention UP Cité-PSL concernant le Master ICFP (M1 et M2) doit faire l'objet d'un vote du conseil. Pour le L3 FIP (Formation Inter-universitaire de Physique), une convention avec le même établissement est en cours de rédaction.

- Vote : La convention UP Cité-PSL concernant le Master ICFP est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

7. Premiers retours sur la rentrée universitaire en licence et en master

Les effectifs 2024-2025 et 2025-2026 des licences et des masters de l'UFR sont détaillées dans la présentation jointe en annexe à ce compte-rendu.

A noter : le parcours « Oui-si » n'a pas été ouvert, car la plupart des étudiants sélectionnés en L1 sont au-dessus du seuil de recrutement qui avait été fixé pour ce parcours. Cette « amélioration » du niveau moyen des étudiants acceptés est rassurante mais difficile à expliquer.

On note une forte augmentation des réorientations en L1 (avec beaucoup d'ancien PASS venant d'UPC), ainsi qu'un certain phagocytisme de la promotion de licence de physique par les étudiants intéressés par l'accès santé (ex-PASS + LAS). Ces étudiants sont bons (donc sélectionnés), mais ils ne restent généralement pas en physique après la L2.

Le nombre d'étudiants inscrits dans la licence professionnelle ANAMAT (Analyse des Matériaux) est en forte augmentation cette année. De manière générale, il y a beaucoup de BTS en poursuite d'études dans ces formations. Il est difficile d'attirer des étudiants issus de notre L2 qui ont également plus de mal à trouver un contrat d'apprentissage.

Nicolas Desprat pointe un problème d'affichage de la filière Physique Macroscopique en M1, très peu choisie par les étudiants du master.

7.1 Ajustements foire

La suppression du parcours « Oui-si » entraîne une diminution de 18h ETD du volume horaire enseigné À l'UFR. Et l'augmentation des effectifs de la L3 professionnelle Analyse des Matériaux nécessite l'ouverture d'un groupe de TP supplémentaire (soit +10h ETD), déjà prévu dans la nouvelle maquette 2025-2029 de ce parcours.

8. Points divers

Changements de responsabilité : un appel d'offre sera lancé prochainement pour les responsabilités du parcours EPC (actuellement V. Repain) et de l'ED PIF (actuellement P. Lafarge)

Campagnes de candidatures Parcoursup/MonMaster/Réorientations semestrielles 2026-2027 : capacités d'accueil et date pour la réorientation semestrielle à faire remonter par les responsables de parcours pour le 30 septembre (vote au CFO du 10 octobre).

Stages seconde via la mission EDI (Egalité, Diversité, Inclusion) : difficultés pour organiser la sélection et l'accueil des élèves de milieux modestes. Proposition de coordonner les actions des labos APC, MPQ et MSC qui accueillent déjà des stagiaires et d'utiliser des heures monitorat pour encadrer ces stages.

Commission formation de la faculté des sciences : prochains conseils auront lieu les 19/9, 10/10, 21/11 et 12/12.

La séance est levée à 18h20.